Image not found or type unknown

Contestation d'augmentation de loyers

Par **john**, le **08/10/2009** à **16:36**

Bonjour,

Mon locataire vient de partir avec des loyers impayés ; en outre, il conteste dorénavant les augmentations de loyers effectuées depuis 12 ans.
Q. Ne devait-il pas les contester plus tôt ?
Q. N'y a t-il pas un délai pour contester (5ans, 10 ans ?)
Merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **09/10/2009** à **15:59**

Bonjour.
La relecture attentive du bail, et notamment de la clause "revalorisation du loyer-Indexation" lèvera toute ambigüité quant à la redevabilité du locataire à l'égard des augmentations.
Apportez-moi des précisions à ce sujet.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés